

**DESTINATAIRES :** Membres du personnel, gestionnaires et médecins du CISSS des Laurentides  
Anne-Marie Lajeunesse, conseillère-cadre standardisation des produits

**EXPÉDITEUR :** Pastel Bernèche, chef de programme intérimaire Prévention et Contrôle des Infections  
Sébastien Duvergé, chef de service prévention et mieux-être au travail  
Nancy Damato, chef de service intérimaire des achats

**DATE :** 21 janvier 2021

**OBJET :** **NOUVELLES RECOMMANDATIONS DE L'INSPQ :  
MASQUE DE PROCÉDURE  
- CODE DE COMMANDE GRM -**

Par la présente, nous vous informons que l'INSPQ a émis de nouvelles recommandations en lien avec le port du masque de procédure.

L'INSPQ précise l'importance du choix et de la qualité du masque médical pour les **travailleurs de la santé** :

- Un masque médical de niveau **ASTM 2** ou supérieur est recommandé pour les soins aux usagers suspectés ou confirmés de la COVID-19.
- Pour les soins aux usagers non suspectés ou NON-confirmés de la Covid-19, un masque médical de niveau **ASTM 1** est recommandé.

Les masques peuvent être commandés par [réquisition d'achat web](#) avec le code GRM : **42051966**.

### Boîtes non identifiées

S'il n'y a pas d'indication de qualité sur les boîtes, nous recommandons :

- Pour les boîtes ouvertes, de valider le niveau de qualité auprès de l'équipe des conseillères à la standardisation des produits.
- Pour les boîtes non-ouvertes, de les isoler et de contacter le magasin de votre installation pour en assurer la récupération.

Pour le retour des boîtes, les unités en **ÉCLOSION**, les unités **JAUNES/TIÈDES** et les unités **ROUGES/CHAUDES** doivent les confiner dans un sac ou dans une boîte et les mettre en quarantaine pour une durée de 5 jours avant de contacter le magasin de votre installation pour la récupération.



Le niveau de qualité des masques, est identifié sur les boîtes.